

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **78 (1942)**

Heft 23

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Congrès de Genève.* — VAUD : *Quand le député Nicod remplit son mandat.* — *A propos d'une récente motion.* — *Nécrologie : M^{me} Reymond-Buxcel.* — *Dans les sections : Lausanne, Orbe.* — *Communiqué.* — GENÈVE : U. I. P. G. - MESSIEURS : *Convocation.* — *In Memoriam.* — NEUCHÂTEL : *Coin des sociétaires.* — JURA : *Chronique.* — INFORMATIONS : G.R.E.P.

PARTIE PÉDAGOGIQUE : CH. MÉGARD : *Problème d'aujourd'hui ! Problème de toujours ! L'enfant !* — E. DOTRENS : *D'où vient l'eau du robinet ?* — DISPENSAIRE ANTIALCOOLIQUE GENEVOIS : *Alcoolisme et enfance.* — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

CONGRÈS DE LA S. P. R.

Le 25^e Congrès de la Romande est définitivement fixé aux 28, 29 et 30 août prochains. Les diverses commissions travaillent activement : Genève s'apprête à recevoir dignement ses hôtes.

Un communiqué paru dans le N° 20 de l'*Educateur* annonce que l'Institut universitaire des Sciences de l'Éducation de Genève organise, du 13 au 18 juillet, une Semaine pédagogique. Il est bien entendu que cette manifestation est tout à fait indépendante de notre Congrès. Si elle présente un réel intérêt à tous nos collègues, elle ne saurait en aucun cas faire du tort à la réunion de la grande famille des instituteurs de la Suisse romande.

VAUD QUAND LE DÉPUTÉ NICOD REMPLIT SON MANDAT (suite)

Si j'ai, dans l'*Educateur* du 6 juin, résumé le premier tiers du développement devant le Grand Conseil vaudois de la motion Nicod, je donnerai *in extenso* la fin de son exposé, en rétablissant les affirmations erronées d'un homme qui nous hait depuis deux ou trois lustres déjà.

Coups d'épée... dans le dos. — Après les paroles décisives que je vous signalais et après celles, mielleuses dans leur béate platitude, qu'il adressait aux Autorités scolaires en nous présentant, comme par hasard, son fils, M. Nicod, syndic et député radical, poursuit :

« Mais, me direz-vous, après ce préambule, où sont donc les déficiences que la motion Nicod et consorts se propose de prévenir ou de guérir ? Y en a-t-il réellement ? Nous n'hésitons pas à répondre affirmativement. Il y a des déficiences et elles se font d'autant plus nombreuses que les moyens de les combattre sont inefficaces ou inexistantes. Dans tous les troupeaux,

même les plus beaux, il y a des brebis galeuses. Elles sont d'autant plus nombreuses qu'elles se sentent, en quelque sorte, inamovibles. Notre motion vise à suspendre une petite épée de Damoclès sur ceux qui ont quitté la bonne voie.

» *Nous sommes certains de travailler ainsi pour le bien du corps enseignant, des élèves et du pays.* »

Rien à signaler dans la « belle » envolée du début, sinon que M. Nicod, quand il parle de lui, le fait à la troisième personne ; nous reconnaissons là sa modestie. •

Les déficiences, sur quoi le motionnaire insiste, nous ne les nions pas : que celui qui est sans défaut... Nous aimerions cependant avoir quelques précisions, car, lorsqu'on affirme *que les moyens de les combattre sont inefficaces ou inexistants*, nous crions à la mauvaise foi. Si déficience dans le travail scolaire ou dans la méthode il y a, l'inspecteur, qui est seul capable de juger, a tout en mains pour intervenir, au nom du Département ; ce n'est pas au profane, fût-il syndic de Granges, à décider des qualités pédagogiques d'un instituteur. Voilà où conduit la démocratie, quand on la livre à des ambitieux pleins d'eux-mêmes : parce qu'on a appris à lire, à écrire et à compter, et parce qu'on a 20 ans, on peut juger toute chose et décider de tout, même si l'on n'y comprend rien.

Les *brebis galeuses* de M. Nicod, nous les lui accordons ; elles ne sont pas spécifiques au corps enseignant primaire ; il y en a partout, même chez les plus haut placés, et, en douterions-nous, que le compte rendu sténographique... mais ne soyons pas méchant. Nos « brebis galeuses », dis-je, ne seront pas éliminées par la réélection ; elles seront simplement déplacées, à moins que M. Nicod trouve un moyen pour les mettre à la récupération ! Le remède est de corriger. Le Département et les inspecteurs ont tout en mains pour les sanctions qui s'imposent, y compris de déplacer un instituteur.

Par contre, quand M. Nicod dit *être certain de travailler pour le bien du corps enseignant, des élèves et du pays*, c'est une autre affaire. — Nous avons déjà dit tout le bien que la guerre entre corps enseignant et autorités risquait d'apporter au pays. — Parlons des enfants et représentons-nous la somme d'impertinences, de mauvais tours et de morgue que pourront déployer, impunité presque assurée, les héritiers en herbe des syndic et municipaux de village, durant l'année où le régent sera réélu ! A ce régime-là, les futures générations d'instituteurs risquent fort d'avoir plusieurs députés Nicod sur le dos. — Quant au *bien du corps enseignant*, M. Nicod devrait avoir la pudeur de se taire. S'il veut parler au nom de quelques siens copains, c'est son affaire ; mais je lui interdis de mêler les régents à sa méchante besogne. Ces derniers pensent de lui ce que j'en pense moi-même, c'est-à-dire rien de très

bon. Et lorsqu'il prétend travailler *pour le bien du corps enseignant*, je lui dirai, moi, et tout de go, que si le ridicule tuait, nous ne serions pas empoisonnés aujourd'hui par sa motion.

Voici, au reste, la suite de son exposé :

« *Il est des maîtres qui sont excellents en période de remplacement. Nommés à titre provisoire, ils continuent à prendre leur tâche à cœur. Mais, après leur nomination définitive, on assiste petit à petit à un décalage progressif, puis à un sérieux relâchement. A ce moment, les autorités scolaires communales interviennent. L'intéressé, se sentant fort, se bute plutôt que de discuter. Dès lors, c'est guerre ouverte dans la commune. Dans de telles conditions, il est impossible que le corps enseignant fasse un travail convenable car, partout où les instituteurs ne se trouvent pas en parfaite communion d'idées avec les autorités, leur œuvre éducative est nulle.*

» *Il y a aussi, dans le personnel enseignant, des cas d'immoralité et d'insubordination. Certains sujets prennent un malin plaisir à rendre insupportable la vie des autorités scolaires communales. Enfin, dans d'autres cas, l'enseignement, la pédagogie passent à l'arrière-plan ; seule la question du traitement entre en jeu.* »

L'histoire des *périodes de remplacement* et des nominations provisoires me paraît un argument bien faible. Si, en deux ans, l'autorité municipale n'a pas été capable de juger le tempérament de l'instituteur (car c'est affaire de tempérament, et on ne lutte pas avec succès deux années durant contre sa personnalité), cette autorité, dis-je, a failli à son devoir, et c'est elle qu'il faut remplacer.

L'affirmation de l'instituteur qui refuse la discussion avec ses autorités demande des précisions... le moindre des exemples ferait bien mon affaire et, jusqu'à plus ample informé, je ne crois pas à cet argument. — Quant à la *parfaite communion d'idées*, et à la nullité de l'œuvre éducative, c'est encore une de ces pensées profondes dont M. Nicod a seul le secret. Au fait, il s'agit peut-être d'idées politiques !

Pour les cas *d'immoralité et d'insubordination*, je renvoie le député mal renseigné aux art. 71 et 72 de la loi cantonale sur l'enseignement primaire, articles qui traitent de la matière. Il y trouvera ce qui lui tient à cœur. J'ajouterai, à son intention, que, quoi qu'il en pense, nos autorités exécutives sont honnêtes et appliquent les articles susmentionnés quand c'est nécessaire. Nous pouvons lui en donner des exemples, comme le Département du reste.

...*la question du traitement entre en jeu*. Nous y voilà ! que d'histoires M. Nicod, et que de détours pour y arriver ! Etait-il nécessaire de déposer une motion, de déranger le Grand Conseil et d'empoisonner une catégorie d'honnêtes et pacifiques citoyens pour leur dire que vous les détestiez et que leurs traitements gênaient votre repos ?

Les libéralités du député radical Nicod étant connues loin à la ronde, je passerai sur la question du *traitement qui seul entre en jeu* et que le motionnaire nous regrette tant. Je vous propose simplement d'en rire.

(A suivre.)

R. M.

A PROPOS D'UNE « RÉCENTE MOTION »

Le député de Granges dépose une motion de méfiance et de suspicion contre le corps enseignant vaudois tout entier. Si nous méritions individuellement un blâme pour un motif sérieux et précis, nous aurions le courage de l'accepter. Mais qu'avertissements et rappels soient adressés à l'intéressé. La répression collective manque de courage et ne touche pas juste.

Que toute une corporation qui s'efforce d'honorer sa profession ne soit pas englobée dans une commune et démoralisante « mesure punitive ». Cette « épée de Damoclès » pour ne point nous effrayer serait une arme à deux tranchants des plus dangereuses à manier, et des plus redoutables pour nous. Elle n'atteindrait pas seulement les très rares fautifs, mais, peut-être aussi, des gens travailleurs et consciencieux qui, pour des motifs incontrôlables et futiles, parce qu'ils n'auraient pas su plaire — ou même sans raison autre qu'une basse rancune personnelle — se verraient privés de leur situation ou simplement tracassés.

Adopter une telle motion serait ouvrir la porte à une foule de querelles aussi vaines que sottises et mesquines. N'y a-t-il donc pas assez de guerres, de luttes stériles dans notre pauvre monde ?

Nous ne travaillerions plus avec élan et confiance, nous sentant continuellement « guettés, épiés, traqués », ou croyant l'être, ce qui ne vaudrait pas mieux. La méfiance est chose vile ; elle contamine et dérouté les plus paisibles.

Et, même si nous n'étions nous-mêmes à l'abri, d'autres, des collègues, auraient à souffrir de l'état d'esprit paralysant et révoltant créé en eux par la méfiance ambiante. Nous aurions du coup perdu la confiance qui porte, la joie dans l'effort ; notre vocation n'en serait plus une et serait rabaissée ; moralement diminuée, non seulement à nos propres yeux — ce qui est dissolvant — mais à ceux des autorités, des parents, de la petite patrie que nous voulons servir... *servir loyalement* sans menace, *sous le signe vivifiant* et tonique de la *confiance réciproque*.

Pour faire œuvre utile et durable, pour donner en plein toutes nos forces, le meilleur de nous-mêmes à notre tâche *belle*, sans doute, *dure souvent*, qu'on nous laisse donc *l'accomplir en toute liberté d'esprit et de cœur*, sans briser notre enthousiasme, ni saper d'avance notre franche

bonne volonté par de misérables mesures qui élabousseraient tous les maîtres de leurs basses mesquineries.

Nos autorités veilleraient, bien sûr, à l'application justifiée d'une telle « répression ». Néanmoins, la « Loi de méfiance » instaurée, tous en porteraient le poids dans un sentiment unanime de commune et fraternelle réprobation. On ne punit pas « la classe entière » pour corriger un fautif. Et je hais la punition, si rarement éducative. Rien ne vaut l'encourageante et bienfaisante confiance. Espérons fermement en la sagesse de nos autorités. La tâche du maître d'école devient chaque jour plus délicate. Le moment de le discréditer est mal choisi, vraiment.

ROSE PEITREQUIN.

NÉCROLOGIE

† **Madame Cécile Reymond-Buxcel.** — La samedi 23 mai, toute la population de Vaulion a rendu les derniers honneurs à M^{me} C. Reymond-Buxcel, notre ancienne collègue.

M^{me} Reymond, brevetée en 1887, à l'âge de 18 ans, passa toute sa carrière à Vaulion, 36 années d'un enseignement fécond, malgré une classe très chargée qui, au début, compta jusqu'à 65 jeunes élèves et ne descendit jamais au-dessous de 45, en dépit de ses soucis de mère de famille qui éleva six enfants et seconda son mari, dans ses multiples occupations officielles, d'une façon remarquable.

M^{me} Reymond-Buxcel, douée d'une grande énergie, infatigable, institutrice de valeur, fit bénéficier de son esprit réaliste, de sa haute valeur morale plusieurs générations de cette laborieuse population de Vaulion qui a donné à notre canton tant de personnalités de renom.

Au cours du culte funèbre, célébré en l'église de la localité, le président de la Section d'Orbe, rendit un dernier hommage à cette collègue, fidèle servante de l'école vaudoise, membre dévoué de notre chère S. P. V. et exprima à la famille, à notre collègue Emmanuel Reymond, de Rolle, à M. Auguste Reymond, syndic et député, toute la sympathie du corps enseignant.

G. R.

DANS LES SECTIONS

Lausanne. — *L'œuvre pédagogique d'Ed. Claparède*, conférence de M. Rey, privat-docent à l'Université de Genève, vendredi 19 juin, 20 h. 30, Salle Tissot.

Orbe. — Cours de gymnastique pour messieurs, vendredi 19 juin, 17 heures, salle de gymnastique.

COMMUNIQUÉ

Nous nous permettons le rappel suivant : *dimanche 14 juin, à 15 h., à la Petite Salle des XXII Cantons (Gare de Lausanne), séance d'humanisme chrétien : Une heure et demie chez les Pères de l'Eglise, présentée*

par MM. Ch. Favez, professeur à l'Université de Lausanne, le R. P. Chevalier, professeur à l'Université de Fribourg, et Rd. Pâquier, pasteur à Bercher.

En effet, il paraît certain qu'en ces temps d'épreuves, beaucoup de collègues, tant secondaires que primaires (dames et messieurs) auraient le désir, dès qu'ils en auraient connaissance, de retourner ou simplement d'aller aux sources peu connues et toujours vivantes de la prière antique, dont la beauté une et diverse se reflète dans des écrits qui vont des Pères de l'Eglise à Alexandre Vinet.

C'est pour démontrer l'existence de cette beauté manifestant, par des moyens humains, la splendeur de la vérité divine, qu'a été organisée la séance rappelée ci-dessus et à laquelle sont invités cordialement tous les membres de la famille enseignante. P. BURNET.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS

CONVOCATION

Les membres de la section sont convoqués en

Assemblée générale

le *mercredi 17 juin*, à *17 heures précises*, au local : Café de la Terrasse (Longemalle).

Ordre du jour :

1. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Communications du Comité.
3. Congrès de la S. P. R., à Genève, 1942.
4. Nos salaires.
5. Epreuves de fin d'année.
6. Propositions individuelles.

Le Comité.

IN MEMORIAM

Une cérémonie commémorative aura lieu

Samedi 20 juin, à 16 h. 15

au cimetière de Thônex, sur la tombe de notre regretté directeur de l'Enseignement primaire : M. Albert Atzenwiler.

Tous les amis du défunt sont conviés à participer à cette manifestation.

NEUCHÂTEL

COIN DES SOCIÉTAIRES

Travers. — Au cours de la cérémonie des promotions, la Commission scolaire de Travers a rendu hommage aux excellents services de l'un de ses maîtres, M. William Porret, qui compte vingt-cinq ans

d'enseignement dans cette localité. Un joli plateau avec dédicace lui a été remis à cette occasion. Nous adressons à notre cher collègue et ami nos félicitations cordiales.

Aux Montagnes. — Cinq membres actifs viennent d'être reçus par la section de La Chaux-de-Fonds : M^{lles} Clotilde Ducommun, Georgette Eimann, Madeleine Humbert, Olga Pâquier et Elsie Steiger.

D'autre part, M^{lle} Yvonne Lerch, aux Petits-Ponts, est entrée dans la section du Locle.

C'est avec joie que nous accueillons ces nouvelles collègues dans nos rangs et leur souhaitons bonne réussite dans leur carrière.

J.-ED. M.

JURA

CHRONIQUE JURASSIENNE

Les élections au Grand Conseil bernois viennent d'être tout particulièrement favorables au corps enseignant. On sait que nos « régents » souffrent d'une certaine ambiguïté puisqu'ils sont à la fois fonctionnaires cantonaux et communaux. En principe, un fonctionnaire ne peut siéger dans une assemblée chargée de contrôler l'exercice des fonctions. Le législateur bernois, voulant que le doute profite... à l'accusé, a admis que les instituteurs peuvent faire partie des autorités communales et cantonales. C'est ainsi que plusieurs membres du corps enseignant sont syndics ou conseillers communaux.

Le peuple bernois a appelé 19 instituteurs ou maîtres secondaires à siéger au sein du Grand Conseil. Parmi eux se trouvent quatre Juras-siens : MM. Weibel (St-Imier), Wuest (Moutier), Heber (Liesberg) et Cueni (Zwingen). Ce dernier est président de l'Assemblée des délégués de la Société des Instituteurs bernois.

Le groupe des instituteurs constitue environ le $\frac{1}{10}$ du Grand Conseil bernois. Fractionnés dans les divers partis, nos collègues peuvent y jouer un rôle utile pour la cause de l'Ecole populaire et la défense des intérêts du corps enseignant.

Nos félicitations à tous ces députés-instituteurs.

* * *

La Société des Instituteurs bernois vient de publier son rapport annuel pour l'exercice 1941-1942. De la lecture de ce document, il ressort que les organes de la S. I. B. ont dû consacrer toutes leurs forces à la solution de problèmes urgents :

1. Suppression de la baisse des traitements et octroi d'allocations de renchérissement (décret du Grand Conseil du 26 février 1942).
2. Amélioration du sort des mobilisés par la réduction au quart de la retenue sur les traitements pendant la période des vacances (décision du Conseil exécutif, du 9 janvier 1942).
3. Suppression de la Caisse interne de compensation, par votation

générale de la S. I. B. ; les fonds à disposition seront utilisés pour aider les instituteurs sans place.

4. Obtention d'une allocation extraordinaire de Noël de 40 fr. aux instituteurs mariés et de 30 fr. par enfant de moins de 18 ans ; on a voulu ainsi aider indirectement les familles nombreuses.

5. Amélioration du sort des retraités : le Grand Conseil a voté dernièrement la mise à disposition d'une certaine somme destinée à l'octroi d'allocations de renchérissement aux retraités dans la gêne. Ce problème doit être repris au cours de la prochaine législature.

Avec raison, la S. I. B. manifeste sa reconnaissance au peuple bernois et à ses autorités pour la compléhension dont ils ont fait preuve à son égard.

D'autres soucis ont encore préoccupé les organes dirigeants de la S. I. B. :

— La question des instituteurs sans place — hommes et femmes, appartenant à tous les degrés de l'enseignement — fait l'objet de laborieuses études ;

— la réélection ou plutôt la non réélection de certains collègues :

— l'assistance judiciaire, offerte dans 14 cas, dont 8 ont obtenu plein succès et dont 3 sont encore en suspens ;

— les prêts, pour un montant de 5200 fr. ;

— les secours, au nombre de 28, et d'un montant de 2620 fr.

L'effectif de la S. I. B., au 31 mars 1942, était de 3601 membres, répartis comme suit :

	<i>Allemand</i>	<i>Français</i>
Maîtres primaires	1326	254
Maîtresses primaires	997	214
Maîtres aux écoles moyennes . . .	573	97
Maîtresses aux écoles moyennes .	85	25
Autres membres (inspecteurs, etc.)	22 ?	8
Totaux	3003	598

V. M.

INFORMATIONS

G. R. E. P.

Lundi 15 juin, à La Chaux-de-Fonds, journée pédagogique organisée par le G. R. E. P., sous les auspices de la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds, à l'intention du corps enseignant de cette ville et du Locle. Sujet : *Comment atteindre l'enfant ?*

Trois conférences, par MM. P. Bovet, Dr Richard et Louis Meylan, ont déjà été données le 21 février dernier, à Lausanne. La quatrième, nouvelle, sera présentée par William Perret, président du G. R. E. P.

Amicale.

La seconde rencontre mensuelle a eu lieu mercredi 10 courant, à Auvernier.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

PROBLÈME D'AUJOURD'HUI ! PROBLÈME DE TOUJOURS ! L'ENFANT !

Elever un enfant, l'éduquer, c'est le hausser, l'élever au-dessus de lui-même, jusqu'à la parfaite stature de l'homme.

WAUTIER D'AYGALLIERS.

La vie est ce que nous la rêvons

La mesure de la vie, c'est l'amour. ROMAIN ROLLAND.

Mère au dur métier,

Qui fait le plus sourire et le plus trembler.

Dénatalité ! Problème à l'ordre du jour. Mais tandis que la presse religieuse se place sur un plan élevé, en montrant l'infraction à la loi divine, la presse profane ou politique exalte la famille, en pensant au matériel humain qu'il est nécessaire de reconstituer en vue de défendre demain la patrie ou encore pour porter ailleurs, par la destruction et la mort, les bienfaits d'une civilisation qu'on n'ose plus affubler du manteau de chrétienne mais qui porte la marque de Satan.

Monde en folie, rendant vivante la prière de Musset :

Pourquoi donc, ô Maître suprême
As-tu créé le mal si grand
Que la raison, la vertu même,
S'épouvantent en le voyant ?

Lorsque tant de choses, sur terre,
Proclament la Divinité
Et semblent attester d'un Père
L'amour, la force et la bonté.

Comment, sous la sainte lumière,
Voit-on des actes si hideux
Qu'ils font expirer la prière
Sur les lèvres des malheureux.

Plaisante justice, dirait Pascal, qui veut qu'aux plus grands massacreurs de l'humanité aillent louanges et gloire alors que, sur le terrain individuel, la vie de l'homme est sacrée, quiconque portant atteinte à la dite vie, s'exposant au châtement.

Qu'en est-il, sur le plan international, de ce commandement : « Tu ne tueras point ».

Anatole France n'a-t-il pas raison lorsqu'il fait dire à son héros que la morale est une entreprise désespérée de nos semblables contre l'ordre universel marqué par le combat, le carnage et l'aveugle jeu des forces contraires.

Ah ! oui ! Mère, au rude métier, contre laquelle tant de choses conspirent et entravent dans sa mission.

L'enfant !

Maillon d'une chaîne qui s'appelle la famille dont les anneaux doivent être solidement noués. La famille ! Ce sont les forces utiles, nécessaires, bienfaisantes qui apparaissent, évoquées dans le *Grillon du Foyer*.

Souvenirs qui surgissent en nous, joies contenues dans cette pensée d'Emerson : « L'homme vraiment heureux est celui qui préfère à toute autre musique celle de l'horloge de sa cuisine et les airs que la bûche chante en se consumant dans l'âtre ; il a des joies que d'autres ne soupçonneront pas. »

Le Foyer, mot qui résume tout.

Père, mère, étroitement unis, dont les efforts sont liés, conjugués, pour que la vie qu'ils ont transmise soit acheminée vers ses fins naturelles, vers le bien.

Passé qui, pour nous, ressuscite, se profile en ondes lumineuses sur l'écran. Parents qui nous enveloppent encore, de par le souvenir, d'une chaude caresse. La maman, alors que nous étions de tout petits enfants, n'était-elle pas pour nous la bonne fée descendue tout droit du ciel où chantent les anges, pour les petits enfants bien sages et pour ceux qui l'étaient moins.

Mères douloureuses que celles d'aujourd'hui dont les grands fils, au lieu de s'élancer vers la vie, sont mobilisés pour les œuvres de destruction et de mort.

Problème de l'éducation de l'enfant.

A l'ordre du jour, ici et là, dans les milieux les plus divers. Le brave Jean-Jacques est à l'honneur ainsi que, du reste, d'autres pédagogues considérés comme grands maîtres, en matière d'éducation. Mais rien de nouveau, de définitif dans les thèses, les études présentées.

Aspects variés, diversifiés à l'infini, sous lesquels se présente le problème, ne serait-ce que sous celui de l'autorité.

Dans un précédent article, nous avons mis en face deux systèmes : La sévérité excessive, allant jusqu'à la coercition, sévérité non tempérée de compréhension et de bonté, qui se refuse à voir, dans l'enfant, un collaborateur possible et la faiblesse excessive qui laisse, à l'enfant, la direction exclusive. Méthodes qui ne mènent à rien.

En fait, l'obéissance est une des lois de la vie. Tous, nous y sommes soumis et l'enfant ne saurait échapper à la règle. Lois érigées en vue du bien commun. Encore faut-il que ces lois tiennent compte de la personnalité et de la morale, inscrite au code humain. Morale qui n'est qu'une, à la fois laïque et religieuse, « issue de la moelle et du sang des hommes, élaborée par l'humanité collective, la seule qui puisse être enseignée, avec fruit, à nos enfants, pour en faire des hommes. Dalle de granit sur laquelle doit prendre appui toute éducation ». (Wautier d'Aygalliers.)

Mais n'est pas éducateur qui veut !

Discipline à observer pour soi-même afin d'être, devant l'enfant, le modèle qui sied. Piteux exemple donné à celui-ci, lorsque père et mère sont désunis. De sentiments concordants du père et de la mère se reflète l'image rayonnante de la sécurité, de la confiance, du bonheur.

Ne pas oublier que l'enfant a une âme, qu'il faut que celle-ci s'épanouisse et que l'enfant ait l'intuition qu'il y a quelque chose de sublime, au-dessus de lui : « Tâche que celle de l'éducation qui n'incombe pas seulement à l'école ; celle-ci ne remplacera jamais l'éducation familiale ». (*Educateur*, 1942, page 144.)

L'enfant !

Le problème est, avons-nous dit, à l'ordre du jour. Ici et là, voire même dans les milieux politiques, on en discute. Protection ou aide à apporter à la famille sous forme de subsides, d'allocations, à cette famille qui, dans bien des cas, est en mauvaise posture, du fait des circonstances actuelles.

Dans une causerie dite du lundi, Mlle la doctoresse Rossi s'est dégagée des lieux communs en traitant : « L'âme de l'enfant » sujet complexe, s'il en fut, car il s'agit, ni plus, ni moins, de la préparation de l'enfant à la vie, en tenant compte de sa propre nature, préparation à laquelle coopèrent parents, éducateurs et familiers, tous ceux qui exercent une influence sur le dit enfant lequel, trop livré à lui-même, serait vite la proie des influences mauvaises.

L'éducateur, qu'est-il ? que doit-il être ?

Un être sensible, avant tout, armé de tendresse, accessible au pardon mais qui ne saurait fermer les yeux sur toutes les fautes, les excuser encore et toujours.

Se plaçant sur un autre plan, le Dr Guerdjikoff, gynécologue averti, nous a donné le résultat de ses expériences, de ses observations en nous montrant « ce que l'enfant doit à la mère », celle-ci donnant au petit être né d'elle sa propre substance et aussi une âme.

Comme il fallait s'y attendre, le sujet s'est amplifié, le conférencier ayant cru devoir faire allusion à la femme moderne qui sacrifie à la mode, — ceci pour plaire aux hommes — et qui peut donner l'impression qu'elle n'est pas préparée à son rôle de mère.

Le Dr G. ayant mis l'une et l'autre (la femme d'autrefois et celle d'aujourd'hui) sur le même plan, il y eut quelque réaction, de la part d'un auditeur qui, sans doute, pensait à sa mère — une simple parmi les simples — qui, à la tâche qui était la sienne, s'était donnée entièrement.

Le Dr G. avait dit que toute femme, quelle qu'elle soit, porte, en elle, le sens de la maternité, la faculté de se dévouer, de se sacrifier.

On ne peut tirer, des apparences, un verdict sans appel. Donner la vie est une chose, amener l'enfant à l'état d'homme, en développant chez lui la personnalité est une autre chose, non à la portée de toutes et de tous.

Un grand avantage des grand'mamans sur les autres parents, c'est de prendre le petit enfant au sérieux, et de provoquer sa confiance. « Tu ne sais pas, grand'maman ? — Quoi donc, mon chéri ? »

La famille ! Ici et là, sous la croix ! Les enfants chassés du nid.

CH. MÉGARD.

D'OU VIENT L'EAU DU ROBINET ?

Des questions d'élèves, un peu embarrassantes, m'ont amené à me documenter sur le problème de l'adduction de l'eau. Je pense que mes renseignements pourront être utiles, en particulier aux collègues qui conduisent leurs élèves aux forces motrices de la Coulouvrenière.¹

Ce problème de l'eau potable dans les villes reçoit des solutions dépendant essentiellement des conditions locales. Une prise dans une rivière à courant lent, dont l'eau est facilement polluée, exige l'installation d'énormes filtres de sable de plusieurs mètres de long, qu'il faut constamment désencrasser. Parfois l'eau est prélevée à des dizaines de kilomètres, son amenée nécessite des travaux d'art dans lesquels les Romains étaient passés maîtres. L'aqueduc, appelé Pont du Gard, entre Avignon et Nîmes, en est une preuve célèbre. Ailleurs, comme dans le Jura, de véritables rivières souterraines deviennent des sources abondantes d'eau excellente. Je présente ici, à titre d'exemple complexe, le cas de Genève où l'extension de la ville a compliqué progressivement le problème, et où les installations du lac, insuffisantes, ont été complétées par des puits à grand rendement.

La grande nappe souterraine.

Donc, toute l'eau de Genève n'est pas puisée au lac, une bonne partie vient du sous-sol. Justement, le professeur Joukowsky vient de publier un ouvrage d'où je tire mes renseignements sur les nappes souterraines.

Le sous-sol genevois est formé de mollasse tertiaire (qui n'affleure qu'à certains endroits), sur laquelle se sont déposés des matériaux depuis les époques glaciaires. Le grand glacier de Riss, de l'avant-dernière glaciation, a abandonné une puissante moraine de fond dont les matériaux sont étanches à l'eau. Sur cette moraine reposent les alluvions de la dernière période interglaciaire, formées de gravier, de sable, de limon, parfois de glaise. Sur ces alluvions, le dernier glacier

¹ M. P. Pazziani, directeur du Service des Eaux, a autorisé la communication et la publication de tous les renseignements techniques de cet article ; qu'il me permette de l'en remercier, ici.

a pu abandonner sa moraine qui est recouverte, à son tour, par des alluvions postglaciaires et récentes. Les profondeurs variables de ces dépôts sont assez bien connues grâce à la centaine de sondages qu'on a effectués. La nappe souterraine qu'atteignent les puits est formée par l'eau répandue dans les graviers interglaciaires, l'alluvion ancienne.

D'où vient cette eau ? Voici la réponse du professeur Joukowsky :

« Chacun sait que la terre végétale et son sous-sol laissent pénétrer plus ou moins profondément une partie de l'eau de pluie. La perméabilité des terrains varie dans de très larges limites. ...Si l'eau pénètre

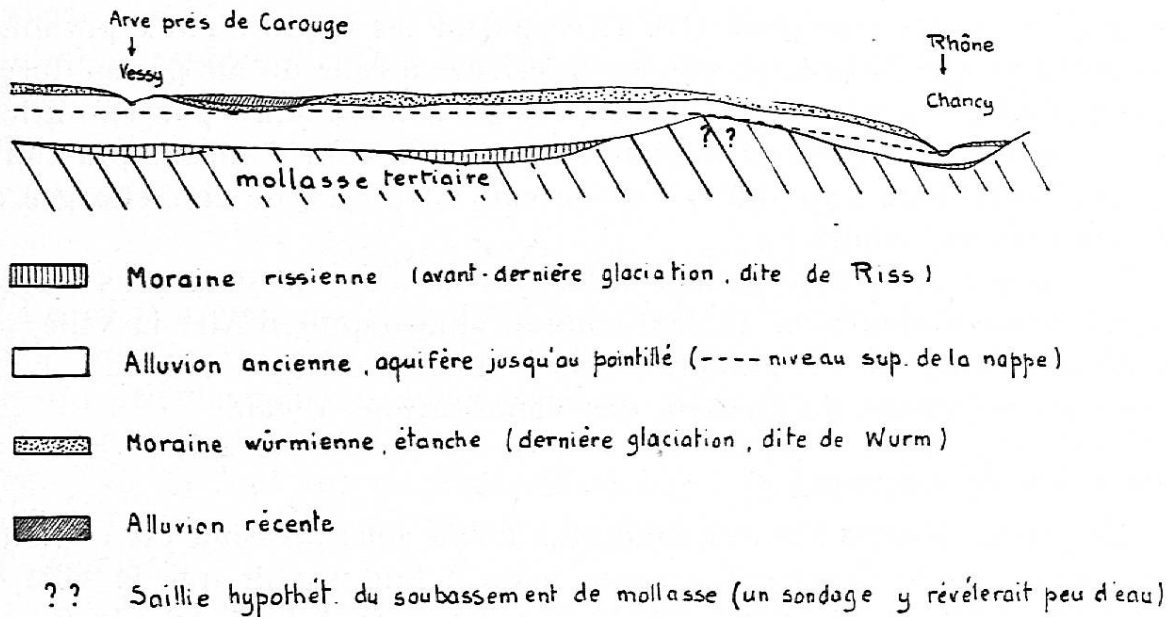


FIG. 1 SCHEMA D'UNE COUPE DE VESSY A CHANCY
(d'après Joukowsky)

assez profondément pour être soustraite à l'évaporation, elle continuera de descendre tant qu'elle sera dans un milieu poreux, tel que le gravier de l'alluvion ancienne. Si celui-ci repose sur un terrain étanche, les eaux d'infiltration seront arrêtées et s'accumuleront en formant une nappe se déplaçant vers l'aval avec une extrême lenteur. »

Et plus loin :

« Ainsi nos nappes sont alimentées d'une part par les infiltrations de toute la surface du terrain recouvrant le gravier aquifère, d'autre part par la pénétration d'une partie des eaux de rivières, plus particulièrement aux points où les niveaux des cours d'eau et des nappes sont peu différents, et sujets à de fréquentes oscillations discordantes, l'une étant alternativement plus haut ou plus bas que l'autre. »

Quelle est l'étendue de la nappe principale ?

La grande nappe, celle de la rive gauche, s'étend jusqu'en Haute-

Savoie, probablement au delà de Reignier. Elle s'écoule vers la frontière franco-suisse en amont de Chancy. Son épaisseur varie entre 18 et 38 m., son niveau moyen atteint environ 376 m. A Carouge, ce niveau est voisin de celui de l'Arve dont les eaux, en périodes de crues surtout, s'infiltrèrent jusqu'à celle de la nappe.

Quelle est la qualité de l'eau profonde ?

« L'eau de la nappe profonde de la rive gauche, dit Joukowsky, est de tout premier ordre au point de vue de la salubrité. Elle est de température constante un peu inférieure à 11°, de dureté moyenne. Sa limpidité est parfaite et surtout elle est complètement dépourvue de germes. Cette eau peut être citée parmi les types d'eaux potables. Au point de vue industriel, elle est inférieure à celle du lac par sa dureté plus grande, qui provoque des dépôts plus abondants par ébullition. Il en est de même pour la consommation du savon, d'autant plus forte que les eaux sont plus dures. » (Une eau dure est une eau chargée de bicarbonate de chaux.)

La nappe de la rive gauche n'est pas la seule, c'est la plus importante et sans doute la mieux connue. La nappe d'Aire-la-Ville est médiocre, celles de l'Allondon, de la Versoix aussi.

Occupons-nous maintenant des canalisations d'eau.

Les eaux de Carouge.

Le réseau compliqué des conduites d'eau sous pression est exploité, à Genève, par le Service des eaux, mais il faut savoir que la ville de Carouge a possédé jusqu'à tout récemment des installations, à la Fontenette, qui lui ont assuré une alimentation propre. Beaucoup de Carougeois s'imaginaient boire de l'eau de l'Arve, mais ils n'en ont jamais bu (sauf par accident, en se baignant) à moins qu'elle n'ait filtré dans la nappe où plonge le puits de la Fontenette. Depuis le 1^{er} janvier 1942, le réseau carougeois est raccordé à celui de Genève.

La Compagnie des eaux d'Arve.

Un autre puits sur la nappe, situé à Vessy, fournit l'eau dans un secteur qui comprend, en gros, Veyrier, les Trois-Chênes, Cologny et, en partie, Vandœuvres. Le nom de cette société est bien mal choisi, puisque les eaux de l'Arve ne servent qu'à actionner les turbines de l'usine de Vessy.

L'eau des Services Industriels de Genève.

Tout le reste du canton est alimenté par le Service des eaux. Notre eau provient en grande partie du lac, et elle doit à cette origine son défaut de tiédir pendant les grandes chaleurs. Ce n'est que comme appoint qu'interviennent les puits de Saconnex d'Arve, de Soral et

de Frontenex. Ce sont les forces motrices de la Coulouvrenière qui pompent l'eau dans les conduites du réseau. Leur puissance leur permet d'élever l'eau à 130 et même à 150 m., et de l'envoyer dans les réservoirs. Cette eau est prise en un point situé à environ 3 km. des jetées, en plein lac. L'extrémité de la colonne s'ouvre à huit mètres au-dessus du fond pour éviter l'excès de trouble, par brassage de la vase, lorsque le lac est agité. La crépine est immergée par 17 m. de fond. La crépine est un treillis métallique à mailles fines qui ferme l'entrée de la conduite ; elle arrête les objets qui n'ont que faire dans l'eau potable. Mais il arrive que des alevins minuscules la traversent, vivent et croissent à l'entrée de la conduite et soient entraînés accidentellement par le courant d'aspiration. Des ancres de bateaux de pêche la heurtent parfois et peuvent la détériorer ; il a fallu prévoir la possibilité de la remplacer rapidement. Chaque année, en tout cas, on la change.

(A suivre.)

E. DOTRENS.

ALCOOLISME ET ENFANCE

Le dispensaire antialcoolique genevois demande à ses clients de quelle manière ils ont été élevés dans leur enfance et en particulier s'ils ont pris des boissons alcooliques pendant cette période de leur vie. Il lui est utile de savoir aussi s'il y a de l'hérédité alcoolique chez ses clients, ou en tout cas un mauvais exemple donné par les parents de ceux-ci. Le travail suivant montre en effet que ces éléments conduisent à l'alcoolisme.

Sur 329 buveurs et buveuses, 140 (soit le 43 %) ont consommé des boissons alcooliques avant l'âge de 15 ans. La plupart de ces enfants buvaient du vin avec ou sans eau, du cidre. Un enfant prenait de l'absinthe à 10 ans, un autre à 4 ½ ans. Deux enfants buvaient de l'eau-de-vie avant 12 ans ; un troisième fut enfermé dans une porcherie parce qu'il avait jeté son verre d'eau-de-vie. A deux autres, les parents donnaient du pain imprégné d'eau-de-vie. Un père offrait à son fils des apéritifs à l'âge de 10 ans. Un autre se vantait d'avoir fait boire un verre de vin à son bébé d'un an lors d'un baptême.

Les 329 clients avaient comme père un buveur dans 137 cas, une mère buveuse dans 21 cas et des grands-parents buveurs dans 25 cas. Exceptionnellement, le père et la mère étaient des alcooliques.

Dans 51 cas sur les 329 (soit le 16 %), il y a eu abandon de famille. La Protection des Mineurs a dû intervenir dans la plupart des cas. Ces enfants abandonnés conservent une certaine haine contre leur famille, ils risquent d'échouer dans la vie et cherchent parfois l'oubli de leurs peines dans les boissons alcooliques.

Le dispensaire a pu noter avec satisfaction, dans quelques cas, que le conjoint de l'alcoolique a pris la sage mesure de faire entrer son ou

ses enfants dans une société juvénile d'abstinence ou de le rattacher au mouvement du Livre d'Or de nos écoles.

Avant de juger sévèrement les alcooliques, il conviendrait de savoir s'ils ne sont pas des victimes de leur famille.

Le Dispensaire antialcoolique genevois.

LES LIVRES

La lanterne et l'épée, Vingt siècles à Genève, par Edmond Privat, Editions Labor, le Grand-Lancy, Genève.

En trente chapitres, qui sont autant de tableaux pittoresques et animés, l'auteur a su résumer vingt siècles d'une histoire particulièrement attachante, celle de la République de Genève. On connaît le style alerte et enjoué de M. Edmond Privat, ce descendant de Huguenots qui sait allier la clarté latine à l'humour anglo-saxon. Celui qui aura entr'ouvert ce volume ne le fermera pas avant de l'avoir achevé : on croit voir se dérouler un film fascinateur et coloré où apparaissent en haut relief tous les hommes qui firent le passé d'une cité glorieuse. Excellente préface à la célébration du Bimillénaire genevois. G.

Collections de textes pour l'enseignement des langues.

La maison A. Francke, de Berne, dont on connaît les collections de textes français et anglais pour l'enseignement aux élèves de langue allemande, vient de faire paraître de nouvelles séries de textes. Le nombre des numéros de la *Collection de textes français* se trouve porté à 61 ; la *Collection de textes anglais* comporte maintenant 50 numéros. Mais une nouvelle série sort de presse : il s'agit de la *Collezione di testi italiani*. Douze brochures conçues de la même manière que celles consacrées au français et à l'anglais nous offrent des pages caractéristiques des principaux auteurs italiens. En éditant ces séries de textes, l'édition suisse s'efforce de se libérer de l'édition étrangère et, comme elle nous offre d'excellent matériel d'enseignement, elle sera soutenue par tous les maîtres de langues. A. R.

Le Doryphore, ravageur de la pomme de terre, par Marcel Joray, professeur. En vente chez l'auteur à La Neuveville (Berne).

On parle beaucoup du doryphore et de ses ravages, mais on est en général mal renseigné sur cet insecte. Au moment où la lutte contre cet ennemi de notre agriculture s'impose de manière toujours plus pressante, il est heureux qu'une brochure de lecture facile nous apporte des documents précis. La collaboration de l'école à la destruction du doryphore s'est établie un peu partout. Il faut donc que maîtres et élèves apprennent à connaître ce coléoptère. L'étude de M. Joray, basée sur les propres observations de l'auteur, sera un guide précieux pour nos collègues. D'excellentes photographies, des dessins et une planche en couleur du peintre P. A. Robert illustrent cette intéressante brochure pour laquelle le professeur Jean G. Baer a écrit une préface. A. R.

Errata. — Dans le dernier numéro de l'*Educateur* (6 juin), page 352, 15^e ligne : lire *des deux principes* au lieu « de deux principes ».

COURSES D'ÉCOLES ET DE SOCIÉTÉS

Les Tramways Lausannois

JORAT

accordent des réductions importantes aux écoles, sociétés et groupes, sur les lignes de **MONTHERON** et du **JORAT** (lignes 20, 21, 22, 23) - Belles forêts. - Vue superbe. Sites et promenades pittoresques. Renseignements à la Direction. - Téléphone 3 31 41.

Cours offic. de vacances à St-Gall

organisés par le Canton et la Ville de Saint-Gall à l'Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

1. **COURS D'ALLEMAND POUR INSTITUTEURS ET PROFESSEURS** (20 juillet au 15 août). Ces cours correspondent, dans leur organisation, aux cours de vacances des universités françaises et sont destinés aux maîtres et maîtresses de la Suisse française et italienne. Examen final avec délivrance d'un certificat officiel de langue allemande. Prix du cours : Fr. 40.—

2. **Cours de langues pour élèves** (juillet-septembre). Ces cours sont donnés **complètement à part** des cours pour maîtres et ont pour but d'approfondir les connaissances théoriques et pratiques des langues. L'après-midi de chaque jour est réservé aux sports et excursions.

Pour de plus amples renseignements sur les deux cours, s'adresser à la Direction des Cours officiels d'allemand, Institut sur le Rosenberg, Saint-Gall.

Quelques ÉTAINS, MONNAIES anciennes et TIMBRES cherchés pour collection.

R. FRICK, inst., av. Marc Monnier 11, Champel, Genève

FANIONS DE CLUBS ET DE TABLE AVEC SOCLES
SAUTOIRS BRODÉS POUR ÉTUDIANTS ET GYMS
DRAPEAUX • RUBANS DE SOCIÉTÉS
ÉCHARPES • BRASSARDS • INSIGNES
DÉCORATIONS • HAMPES • BAUDRIERS, etc.

EXÉCUTION DE TOUTES COMMANDES **GENÈVE.**



POUR TOUT ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S. A.

PUBLICITAS Rue Pichard, 13
LAUSANNE

Comptabilité double

Cours théorique et pratique

par

EDOUARD SCHIESS

professeur à l'École des Hautes Etudes commerciales de Lausanne.

Un volume in-4° broché en spirale avec 40 planches en couleurs
et 207 exercices Fr. 6.50

Cet ouvrage de méthodologie comptable a été écrit par un praticien qui est aussi un théoricien avisé car, après avoir travaillé dans une usine, puis dans une administration, enfin dans une banque, il fut expert-comptable, puis se voua à l'enseignement, d'abord à l'École supérieure de commerce et actuellement à l'Université de Lausanne. Pédagogue de valeur, M. Schiess expose dans son manuel une théorie comptable inédite, basée sur des données scientifiques qui lui confèrent une réelle valeur ; des moyens mnémotechniques nouveaux le mettent à la portée de tous. Ce cours est illustré de 40 planches imprimées en cinq couleurs représentant des schémas et des tableaux récapitulatifs et de reproductions photographiques de documents originaux ; il contient de nombreux problèmes de comptabilité résolus et 207 exercices proposés aux candidats aux examens. Il sera apprécié, non seulement par les élèves et les apprentis des établissements d'enseignement commercial, mais par tout employé de bureau soucieux de son perfectionnement professionnel, voire même par les chefs des entreprises commerciales, bancaires, industrielles, de transport et d'assurance. En résumé, tous ceux qui ont à tenir une comptabilité trouveront dans cet ouvrage d'utiles directions, des modèles clairs qui leur rendront les plus grands services. Voici quelques-uns des sujets traités : Le monde des affaires. Les personnes en présence. Les opérations commerciales. Les documents commerciaux, pièces justificatives de la comptabilité. L'inventaire. Le Bilan, ouverture des comptes du Grand-Livre. Passation au Grand-Livre des écritures comptables relatives aux opérations commerciales traitées, aux moins-values et aux plus-values constatées en cours de route. Apurement et clôture des comptes. Classification des comptes. Règles juridiques exigées par le Code des obligations.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR
ALB. RUDHARDT
GENÈVE, Pénates, 3

BULLETIN
CH. GREC
VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 3 36 33 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE FR. 8.—. ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

ARBORICULTURE FRUITIÈRE MODERNE

PHILIPPE AUBERT

INGÉNIEUR AGRONOME,
CHEF DU SERVICE D'ARBORICULTURE
DE LA STATION FÉDÉRALE
D'ESSAIS VITICOLES ET ARBORICOLES
DE LAUSANNE.

ANDRÉ LUGEON

CHEF DE LA STATION CANTONALE
D'ARBORICULTURE DE MARCELIN
ET CHEF-CONTRÔLEUR
DE LA FRUIT-UNION SUISSE
POUR VAUD ET GENÈVE.

PUBLIÉ PAR L'ASSOCIATION SUISSE DES PROFESSEURS D'AGRICULTURE
AVEC UNE PRÉFACE DE HENRY FAES, DIRECTEUR DE LA STATION FÉDÉRALE
D'ESSAIS VITICOLES ET ARBORICOLES DE LAUSANNE.

Un volume in-8° carré cartonné, avec 242 illustrations dont 167 photos en
hors texte Fr. 7.—

L'arboriculture fruitière a beaucoup évolué en Suisse romande depuis une douzaine d'années et les nouveaux procédés de taille et de greffage ont donné des résultats remarquables. MM. Aubert et Lugeon présentent ici, pour la première fois, cette **technique moderne** en un **manuel de langue française**.

Le développement commercial, l'intérêt accru porté aux arbres fruitiers lui donnent un caractère de réelle nécessité. Les auteurs, grâce à leur longue expérience pratique de tous les problèmes arboricoles, ont réuni une **riche documentation**, en particulier par la **photographie directe**.

A côté des problèmes de taille, de formation, de plantation, etc., ils traitent un grand nombre de sujets, inédits ou trop sommairement décrits jusqu'ici, qui font de cet ouvrage un **guide précieux**. Le chapitre sur l'abricotier a été écrit par M. Michelet, chef de la Station cantonale d'arboriculture du Valais.

Les **propriétaires** et **fermiers** de vergers agricoles, les **arboriculteurs** professionnels, les **horticulteurs** et les **amateurs** sont mis au courant des méthodes récentes et rapides pour obtenir des rendements intéressants. Ils trouveront toutes indications sur le choix des espèces et variétés de fruits et le moyen de mettre en valeur le terrain vaste ou restreint dont ils peuvent disposer. Les **commerçants en fruits** seront renseignés sur les usages en matières d'achat et de vente des fruits. Cet ouvrage, exactement documenté, permettra à tous ceux qui s'intéressent à l'arboriculture fruitière de trouver réponse à leurs questions.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle